



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 25 juin 2019

# Communiqué de Presse

## Alerte canicule La préfecture déclenche le niveau 3

Météo France prévoit pour le département de la Dordogne plusieurs jours consécutifs de fortes chaleurs. Elle a placé le département de la Dordogne en **vigilance orange "canicule"**. Selon les prévisions météorologiques, les températures maximales devraient atteindre en moyenne 36°C, les températures nocturnes elles, pouvant atteindre en moyenne 20° C pendant 3 jours. Le pic de chaleur devrait se situer jeudi 27 juin avec des minimales à 21° et des maximales à 41°. Cet épisode de chaleur devrait perdurer au moins jusqu'au dimanche 30 juin.

**En conséquence, Monsieur le préfet déclenche le niveau 3 - alerte canicule du plan national canicule qui permet de mettre en œuvre immédiatement des mesures appropriées aux caractéristiques de l'épisode en vue de protéger les populations, notamment les plus vulnérables.**

**Dans le cadre de ce plan, l'ensemble des services sanitaires est mobilisé pour décliner au niveau local les actions de prévention prévues dans le plan national.**

Il s'agit notamment :

- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination des publics.

Les services de l'État en Dordogne (Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations appellent l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises, familles, voisins, etc.) à poursuivre leur mobilisation pour appliquer et relayer les conseils des autorités sanitaires, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables et particulièrement aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, ou malades à domicile, personnes dépendantes, parents de jeunes enfants)

En cette période de forte chaleur, une attention particulière est nécessaire concernant les personnes sans-abri.

### Hébergement

Le CHRS Lakanal ouvre, à compter de ce jour, une 8ème place d'hébergement d'urgence.

Le dispositif d'hébergement n'est pas saturé actuellement, il peut être cependant complété en cas de besoin.

### Accueil de jour

- **Périgueux** : l'accueil de jour des Pyramides sera ouvert de 13h30 à 17h (soit une heure de plus que les horaires estivaux).

La Bonne soupe ouvrira plus longtemps après le service du déjeuner le mercredi et le vendredi à la demande des usagers.

Le Point Chaud (rue des mobiles) ouvrira de 9h à 12h et de 14h à 17h tous les jours de la semaine et samedi matin.

- **Bergerac** : le CCAS prévoit l'ouverture de la MAT mercredi, jeudi et vendredi toute la journée.

L'Atelier, ouvre son accueil de jour matin et après-midi toute la semaine.

### Maraudes

- Périgueux : l'ASD met en place une maraude supplémentaire mercredi de 14h à 16h, jeudi matin de 9h30 à 11h30 et vendredi de 9h30 à 11h30.

- Bergerac : le CCAS, l'Atelier et la Croix Rouge de Bergerac mettent en place des maraudes mercredi soir, jeudi soir et vendredi soir en complément de celles de l'Atelier en journée.

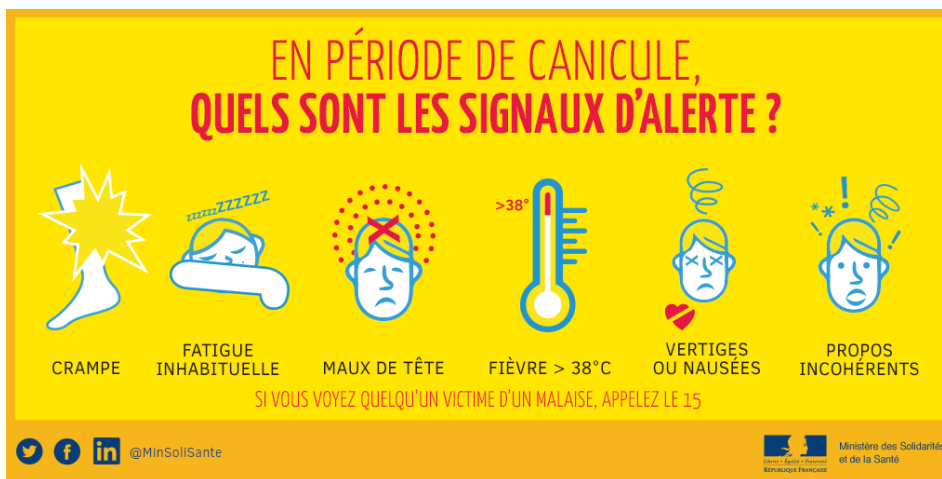
Les maraudes permettent de fournir aux personnes colis alimentaires et eau (fournis par la Banque alimentaire) ainsi qu'une aide pour se protéger - notamment des casquettes. Si nécessaire en cas de difficultés sanitaires le relais est pris par les services compétents.

**La préfecture appelle à une vigilance collective renforcée concernant les sans-abri. Si vous voyez une personne en difficulté dans la rue, composez le 15.**

### **Les conseils de prévention en cas de fortes chaleurs**

- ***maintenez votre logement frais*** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- ***buvez*** régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- ***rafraîchissez-vous*** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- ***passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais*** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...);
- ***évitent de sortir aux heures les plus chaudes*** et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide.

## Déshydratation, coup de chaud, quels sont les signaux d'alerte ?



Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation, car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées** (le surplus d'eau sera éliminé). Une vigilance particulière est aussi demandée à l'égard des personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes et / isolées.

Dans tous les cas, il convient d'éviter les efforts physiques, de rester le moins possible exposé à la chaleur, de ne pas rester en plein soleil et de préserver l'intérieur de sa maison de la chaleur.

## Recommandations spécifiques en direction des entreprises

En cas de forte chaleur, l'entreprise peut poursuivre son activité en agissant sur l'organisation et les conditions de travail pour éviter les risques d'accidents.

L'employeur doit anticiper et mesurer les dangers induits par les conditions climatiques puis mettre à jour le document unique d'évaluation des risques.

Pendant la vague de chaleur, l'employeur informe les salariés des dangers, des moyens de prévention, des signes et symptômes du coup de chaleur. Il définit, en cas de nécessité, des modes opératoires garantissant la marche de l'entreprise et la sécurité des salariés, par exemple:

### Un rythme adapté

- aménager les horaires de travail sur les heures les moins chaudes de la journée
- augmenter la fréquence des pauses

### Des efforts mesurés

- limiter autant que possible le travail physique et reporter à plus tard les tâches lourdes
- généraliser l'utilisation des aides mécaniques
- permettre au salarié d'adopter son propre rythme de travail

### Abaisser la température

- installer les sources d'eau potable et fraîche à proximité des postes de travail
- prévoir des aires de repos climatisées ou aménager des zones d'ombre
- limiter les effets de la chaleur en utilisant des ventilateurs, brumisateurs, stores...
- sur les postes de travail extérieurs, limiter le temps d'exposition au soleil ou effectuer une **rotation des tâches**.

## Pour toutes informations complémentaires

- Consultez les sites du Ministère chargé de la Santé : [ww.sante.gouv.fr](http://ww.sante.gouv.fr) et du Ministère du travail [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)
- Suivez l'évolution de la situation météorologique sur le site [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)
- Retrouvez tous les conseils en cas de canicule sur le site [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

**LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE  
D'INFORMATION « CANICULE »**

**0800 06 66 66**

Appel gratuit entre 9h et 19h  
depuis un poste fixe

@MinSolSante

Ministère des Solidarités  
et de la Santé

**CANICULE, FORTES CHALEURS  
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

MOILLER SON CORPS  
ET SE VENTILER

MAINTENIR SA MAISON  
AU FRAIS : FERMER  
LES VOLETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE  
DES NOUVELLES  
DE SES PROCHES

MANGER EN QUANTITÉ  
SUFFISANTE

NE PAS BOIRE  
D'ALCOOL

BOIRE  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU

ÉVITER LES EFFORTS  
PHYSIQUES

**EN CAS D'URGENCE,  
APPELEZ LE 15**

@MinSolSante

Ministère des Solidarités  
et de la Santé

### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle  
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)

[f @prefecture24](https://www.facebook.com/prefecture24) - [@Prefet24](https://twitter.com/Prefet24)